https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Violences-en-milieu-scolaire-pour-des-mesures-concretes-et-un-prive-sans-faveur

Violences en milieu scolaire : pour des mesures concrètes et un privé sans faveur !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 8 juillet 2025

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

L'augmentation des violences en milieu scolaire est de plus en plus dénoncée, parfois même instrumentalisée. Mais nous, professionnels de l'École, n'avons pas besoin de nous l'entendre dire, nous la vivons au quotidien. En revanche, ce dont nous avons réellement besoin, c'est d'un véritable courage politique pour mettre en place des solutions concrètes. Nous exigeons aussi que l'enseignement privé ne soit pas exempté : les obligations, les contrôles et les sanctions doivent s'appliquer à tous, sans exception ni privilège !

Des actions concrètes dès la rentrée 2025

Le scandale de l'affaire *Bétharram* et le rapport parlementaire qui a suivi (rendu public le 2 juillet dernier) doivent indispensablement servir à remédier de toute urgence à cette dégradation du climat scolaire, et inévitablement des conditions d'apprentissage et d'enseignement.

L'action doit être multiple :

- accompagner des élèves et les personnels en souffrance, permettre de recueillir leur parole
- soutenir et protéger les lanceurs d'alerte en leur assurant un traitement efficient des signalements
- recruter en nombre et former les personnels pour permettre un meilleur accompagnement des élèves.

Pour le SE-Unsa, il est impératif de réunir ces actions pour permettre au Service public d'éducation de mieux considérer tous les personnels et mieux accueillir tous les élèves.

Un traitement du privé sans aucune faveur

Le rapport révèle que les établissements privés sous contrat regroupent trois fois plus de faits de violence que les établissements publics. Il l'explique par la prégnance d'idéologies existantes non conformes aux principes républicains et dictées par des dirigeants (voire des financeurs) notamment catholiques.

Le rapport préconise des contrôles des établissements privés pour garantir la liberté de conscience des élèves et par conséquent une meilleure protection de l'enfance.

Nous aussi, au SE-Unsa, nous défendons depuis toujours l'idée que des élèves qui bénéficient de prévention sont bien plus en capacité de prendre conscience de leur statut de victime.

Nous exigeons aussi que l'enseignement du programme Évars, réel outil de prévention auprès des élèves, soit effectif dès la rentrée scolaire 2025 dans tous les établissements, publics comme privés sous contrat. L'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité devra également être inscrite dans le socle commun refondé pour être transmise dans les établissements privés hors contrat.
Toute contestation des séances du programme devra entraîner des sanctions ou plaintes immédiates de la part de l'Institution, que ce soit à l'égard de familles mais aussi d'établissements.

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ